



Crise sanitaire : dispositifs d'alerte pour protéger les femmes victimes de violences conjugales

Le contexte sanitaire est un facteur aggravant pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants lorsqu'ils sont confinés avec leurs agresseurs. Les différents dispositifs d'alerte et de secours sont actifs et opérationnels pour écouter, secourir et protéger les personnes victimes de violences à l'intérieur du foyer.

Si elles se sentent en danger, **les femmes peuvent quitter leur domicile avec leurs enfants à tout moment**, et ce **sans devoir disposer d'une attestation de déplacement**. Les policiers et les gendarmes ont été formés à ces situations d'urgence.

En cas d'urgence et de danger immédiat

- Appeler le **17**
- Utiliser le **114** par SMS

Pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violences

- Appeler le **39 19** : appel gratuit et anonyme pour les victimes de violences sexistes et sexuelles, leur entourage et les professionnels concernés. Du lundi au vendredi de 9h à 22h, samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.
- Signaler votre situation via la plateforme dédiée, tous les jours sans exception, 24h/24 avec un tchat non traçable : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- Utiliser le tchat gratuit : www.commentonsaime.fr
- Télécharger l'application « **APP-ELLES** » : <https://www.app-elles.fr/>
- Femme en situation de handicap et victime de violences : **01 40 47 06 06** (permanences lundi de 10h à 13h et de 14h30 à 17h30 ; jeudi de 10h à 13h)
- Enfant victime de violences : **119** (appel gratuit 24h/24, 7j/7)

Dispositif « alerte pharmacie »

Depuis le confinement, les personnes victimes peuvent se signaler, à tout moment et sans attestation, auprès de leur pharmacien qui contactera les forces de l'ordre. Chaque victime ou chaque proche de victime (familles, amis, voisins, collègues, etc.) peuvent en effet alerter un pharmacien à tout moment.

Afin de prendre en charge au plus vite les victimes, les forces de police et de gendarmerie ont reçu consigne du ministère de l'Intérieur d'intervenir en urgence pour les appels provenant des pharmacies.

Vous pouvez aussi contacter, dans le cadre du travail :

- Patricia Pizzorno Sardena, référente harcèlement sexuel et agissements sexistes élue par le Comité économique et social : patricia.pizzorno@universcience.fr - 01 40 05 71 89
- Nathalie Gouzic, référente harcèlement sexuel et agissements sexistes désignée par l'employeur : nathalie.gouzic@universcience.fr - 01 40 05 80 12